

PRÊT D'HONNEUR CRÉATION

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le prêt d'honneur Création est un financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise, en cours de création ou âgée de moins de 12 mois, de démarrer son activité.

Le prêt d'honneur Création doit être articulé, avec les autres financements mobilisables et un comité composé d'entrepreneurs, d'experts-comptables, de banques, etc. se prononcera sur son octroi.



CARACTÉRISTIQUES

Montant du prêt d'honneur Création : de 1 500 € à 30 000 €.

Prêt à 0% sans demande de garantie personnelle.

Durée de remboursement : 48 mois maximum (différé inclus)

Différé possible : 6 mois au maximum.

Le prêt d'honneur Création devra être couplé à un financement complémentaire (prêt bancaire, crédit bail, autre...)

Une **garantie décès/invalidité/incapacité** totale ou temporaire de travail sera demandée au moment de la mise en place du prêt d'honneur.



BÉNÉFICIAIRES

Le ou les créateurs doivent être des personnes physiques et doivent détenir le contrôle effectif de l'entreprise pendant la durée de remboursement du prêt.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Besoin de renforcement des fonds propres et d'accompagnement.

Le siège social de l'établissement doit se situer sur le **territoire de Initiative Metz** (se référer au site internet de la Plateforme)

PRÊT D'HONNEUR CRÉATION



PROCESSUS D'INSTRUCTION

Processus d'instruction du prêt d'honneur en conformité avec le référentiel métier :

- collecter les informations nécessaires à la formulation et à l'instruction du projet du porteur.
- Analyser le dossier du porteur de projet et valider s'il contient les documents requis.
- Demander des compléments d'information.
- Garantir la confidentialité de la démarche.
- Instruction du projet avant de le présenter au comité d'agrément.
- Finaliser les documents requis pour le comité d'agrément et établir une synthèse du dossier du porteur de projet.



EXCLUSION

Secteurs d'activité exclus :

- activités d'intermédiation financière (NAF : K64 sauf 64.2 pour les rachats d'entreprises)
- agences immobilières (NAF : 6831Z), des activités de promotion et de locations immobilières (NAF : Section L 68.1, L 68.2 et F 41.1)



www.initiative-metz.com



delphine.bouley@initiative-metz.com
contact@initiative-metz.com



[@Initiative.Metz](https://www.facebook.com/Initiative.Metz)



[@InitiativeMetz](https://www.instagram.com/InitiativeMetz)



Initiative Metz